

Finalité

Organiser les modalités d'accompagnement technique et financier des futurs résidents pour réussir leur implantation à la Friche de la Belle de Mai.

Construire les partenariats nécessaires à cet accompagnement (RAMSESS, ESIA, NEF...) et anticiper sur la mobilisation des ressources nécessaires.

Introduction

L'emménagement sur un nouveau site constitue une prise de risque pour les acteurs financièrement fragiles, qui devront financer leur nouvelle implantation et tenir le temps de la montée en fréquentation du lieu. Ces structures devront intégrer dans leur plan de développement ce déménagement/emménagement, ce qui pour certaines d'entre elles peut nécessiter de l'accompagnement.

Par ailleurs, elles devront trouver les moyens de se financer, probablement sous la forme d'emprunts, ce qui pourrait être facilité par la pré-négociation de lignes de crédit auprès d'acteurs spécialisés dans le financement des structures de l'ESS (NEF, ESIA).

L'accompagnement technique et financier doit donc être pris en compte avant l'aménagement et l'ouverture de la CCR, afin d'accompagner leur prise de décision et de permettre et sécuriser leur implantation.

Il existe sur Marseille plusieurs structures pouvant proposer un tel accompagnement : les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises inscrites dans le champ de l'ESS réunis au sein du réseau RAMSESS pourraient être sollicités pour imaginer une réponse collective à ce nouveau besoin, où identifier parmi ses membres la ou les structures les mieux adaptées pour proposer cet accompagnement. Il pourrait aussi être envisagé de faire appel au DLA, animé par ESIA, pour proposer une formation collective axée sur l'implantation au sein de la CCR. REGAIN peut également proposer un tel accompagnement.

Objectifs opérationnels du groupe de travail

- Définir et dimensionner le besoin d'accompagnement technique des futurs résidents
- Définir et dimensionner les besoins de financement des futurs résidents
- Identifier les partenaires susceptibles de se mobiliser pour ces accompagnements
- Définir les modalités de travail avec ces partenaires et co-construire les modalités des accompagnements / financements proposés

Ordre du jour des deux réunions du GT5

Ordre du Jour de la 1ère réunion, le 29 mars, 14h – 17h, Cité des Associations :

L'accompagnement technique.

Ordre du Jour de la 2ème réunion, le 26 avril, 14h – 17h, Cité des Associations :

L'accompagnement financier.

Les livrables (la production du groupe de travail)

- Plan d'accompagnement
- Mobilisation des outils de financement
- Conventions de partenariats avec les structures mobilisées sur l'accompagnement et le financement